

Communiqué de presse – 29 mai 2018

« Je vais chez le docteur des yeux », le nouveau guide de l'association SPARADRAP pour préparer les enfants à la visite chez l'ophtalmologiste ou l'orthoptiste.



© Association SPARADRAP

L'association SPARADRAP édite un nouveau guide illustré pour expliquer aux enfants et aux parents la visite chez l'ophtalmologiste ou l'orthoptiste. Ce support de prévention a vu le jour grâce au soutien d'Harmonie Mutuelle, de la MNT, de la MGEFI, des Opticiens Mutualistes et d'un collectif de pédiatres libéraux.

Environ 1 enfant sur 7 est atteint d'une anomalie visuelle¹ mais seuls 37% des Français trouvent utiles de réaliser une première visite chez l'ophtalmologue avant l'âge de 4 ans². **Le dépistage précoce et le traitement des troubles visuels des enfants est aujourd'hui un véritable enjeu de santé publique**, auquel il est très important de sensibiliser les parents, les enfants, ainsi que les professionnels de la santé et de la petite enfance.

Le guide SPARADRAP « Je vais chez le docteur des yeux » explique aux enfants à l'aide de très nombreuses illustrations et de textes simples, validés scientifiquement :

- le rôle de l'ophtalmologiste et de l'orthoptiste,
- le déroulement d'un bilan de la vision (tests de dépistage et examens ophtalmologiques), en précisant comment s'y préparer, ce qui peut être difficile et ce qui peut aider...
- les principaux traitements : lunettes et cache-œil,
- le rôle de l'opticien-lunetier.

Ce document permettra aux enfants (mais aussi aux adultes !) de comprendre, grâce à des schémas très clairs et pédagogiques, le fonctionnement de l'œil et de la vue.

Enfin, **6 pages sont destinées aux parents** afin de les aider à repérer les signes d'alerte d'un défaut de vision chez leur enfant, leur indiquer quand et qui consulter et comment préparer la consultation. Ils y trouveront également des conseils pratiques sur le port des lunettes ou d'un cache-œil et sur le suivi de la vue de leur enfant au quotidien.

Véritable outil au service de la prévention, le guide rappelle l'importance d'une première visite chez l'ophtalmologiste ou l'orthoptiste avant l'âge de 3 ans.

Ce document de 24 pages (format A5) a été réalisé par l'association SPARADRAP en collaboration avec un groupe de travail composé de 15 professionnels spécialistes du sujet. De plus, il a été relu par un cercle élargi de familles et de professionnels concernés.

¹ Baromètre de l'Association nationale pour l'amélioration de la Vue (AsnaV) de 2015

² Syndicat national des ophtalmologistes de France (SNOF)

Comment se procurer le guide « Je vais chez le docteur des yeux » ?

Il est diffusé par l'association SPARADRAP :

- en version papier au prix unitaire de 5.50 € (frais d'envoi inclus, tarifs dégressifs selon les quantités), commande sur <https://boutique.sparadrap.org>.
- en version feuilletable gratuite sur <https://boutique.sparadrap.org>.



Qui sont les partenaires ayant soutenu la création du guide ?

- Voir [la présentation de l'association SPARADRAP, d'Harmonie Mutuelle, de la MNT, de la MGEFI, des Opticiens Mutualistes et du Collectif des pédiatres libéraux.](#)

EN SAVOIR PLUS :

Pourquoi il est important de détecter une anomalie visuelle avant 3 ans ?

Les anomalies visuelles de l'enfant peuvent être classées en deux grandes catégories : les déficits sévères, tels que la cataracte congénitale, le glaucome, les malformations oculaires, les rétinopathies et les déficits comprenant les troubles de la réfraction - myopie, hypermétropie, astigmatisme - et le strabisme.

Les déficits sévères sont généralement rapidement dépistés et pris en charge du fait de signes cliniques évidents ou d'impacts importants sur la vision et la santé de l'enfant. Par contre les troubles de la réfraction et le strabisme sont repérés moins systématiquement. Pourtant, ils peuvent impacter de façon irréversible la vision à long terme. En effet, ils peuvent être à l'origine d'une amblyopie, c'est-à-dire une baisse de l'acuité visuelle d'un œil et parfois des deux yeux. Diagnostiquée avant 3 ans, cette perte de l'acuité visuelle, peut être très bien rééduquée, dans la grande majorité des cas, grâce au port de lunettes ou d'un cache-œil.

Le dépistage précoce des troubles visuels des enfants avant 3 ans est donc un véritable enjeu de santé publique. Chez l'enfant plus grand, le dépistage de troubles visuels reste important du fait de la prévalence élevée des troubles de la réfraction, responsables de problèmes importants dans la vie courante et à l'école.

L'organisation du dépistage des troubles visuels de l'enfant

Le carnet de santé¹ prévoit un examen de dépistage visuel lors de chaque examen médical (de la 1^{ère} semaine de vie à 18 ans). Ces examens sont majoritairement réalisés par le pédiatre ou le médecin traitant, essentiellement grâce à des tests simples. S'il y a le moindre doute sur l'acuité visuelle de l'enfant lors des examens de dépistage ou si une anomalie est repérée, l'enfant sera orienté vers un spécialiste afin de réaliser un bilan ophtalmologique.

Cependant, si l'un ou les deux parents sont atteints d'un trouble visuel, il est fortement recommandé de consulter très tôt un ophtalmologiste ou un orthoptiste.

L'ophtalmologiste et l'orthoptiste : deux métiers complémentaires

Le délai pour obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologiste est de 3 ou 4 mois et parfois jusqu'à 1 an dans certaines régions. En effet, ils ne sont que 5 800 en France, ce qui représente 1 ophtalmologiste pour 10 000 habitants. Ce chiffre devrait encore diminuer dans les années à venir. Dès 2006, les orthoptistes ont été habilités à réaliser certains examens de l'œil en collaboration avec les ophtalmologistes. Leur champ de compétences s'est élargi en 2016² pour leur permettre de réaliser plus d'examen et même d'effectuer les premiers soins lorsqu'il n'y a pas d'ophtalmologiste disponible. Cette information mériterait d'être diffusée largement auprès du grand public lorsque l'on connaît l'importance du dépistage précoce des troubles visuels chez l'enfant.

Des examens qui peuvent être impressionnants

Lors des dépistages ou des examens, l'enfant arrive dans un univers inconnu (comme la première fois chez le dentiste) : le cabinet de l'ophtalmologiste ou de l'orthoptiste est équipé de certains appareils qui peuvent impressionner les enfants. De plus, dans le cas d'un bilan ophtalmologique, les examens peuvent être longs et les consignes nombreuses : diriger son regard dans différentes directions, rester immobile, dire ce que l'on peut voir ou lire, recevoir des gouttes dans les yeux... Il est donc très important de préparer l'enfant, de lui expliquer le déroulement et l'objectif de chaque geste réalisé. Cette préparation est d'autant plus utile que l'enfant devra y retourner régulièrement pour le suivi. De plus, la réussite de certains examens ainsi que des traitements qui peuvent être proposés est en grande partie liée à la coopération des enfants et de leurs parents. C'est pourquoi SPARADRAP a choisi de décrire concrètement le déroulement des examens et leurs objectifs, le temps que peut prendre une consultation, les consignes à suivre... pour aider enfants et parents à mieux s'y préparer.

¹ [Carnet de santé en vigueur depuis le 1^{er} avril 2018](#)

² Décret n° 2016-1670 du 5/12/2016 relatif à la définition des actes d'orthoptie et aux modalités d'exercice de la profession d'orthoptiste.